



Fonds de soutien à la médecine familiale

Termes de référence

Soutien à la formation au leadership

But : Il s'agit de soutenir les membres du corps professoral désireux de développer leurs compétences en matière de leadership par le biais d'une formation, sous réserve d'un retour sur investissement pour le DMF, déterminé par le Comité départemental du personnel enseignant (CDPE).

Recommandation : Le soutien à la formation au leadership se poursuit dans le cadre du Fonds de soutien à la médecine familiale jusqu'en 2028.

Termes de référence

- Les demandes de soutien à la formation au leadership doivent être présentées à l'équipe des affaires professorales sur une base trimestrielle.
- Les demandes doivent clairement démontrer, par écrit, le retour sur investissement pour le DMF et doivent inclure un énoncé indiquant de quelle façon la formation sur le leadership est liée aux objectifs professionnels du/de la membre du corps professoral. Après avoir terminé avec succès la formation, le/la membre du corps professoral devra présenter un résumé écrit ou faire une présentation orale pour diffuser ses connaissances nouvellement acquises.
- Les fonds utilisés pour couvrir les frais de formation au leadership seront partagés entre le Département et le/la candidat(e) retenu(e) (70 % payé par le DMF; 30 % payé par le/la candidat(e)). La contribution maximale accordée au fonds par le DMF est 2 000 \$ par candidat(e).
- Une attestation d'inscription et un reçu seront requis par le service des Finances avant de verser les fonds.
- Les candidats admissibles doivent occuper le rang de professeur(e) adjoint(e) ou un rang supérieur.

Veillez noter : Les attentes indépendantes sur le rendement du capital investi seront déterminées en consultation avec la directrice du Département et les membres du CDPE.

Plus récente mise à jour: 10 octobre 2023